

MISE EN CONTEXTE

Volume 103, Number 1, March 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1046089ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1046089ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Yvon Blais

ISSN

0035-2632 (print)

2369-6184 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2001). MISE EN CONTEXTE. *Revue du notariat*, 103(1), 9–9.

<https://doi.org/10.7202/1046089ar>

MISE EN CONTEXTE

Au fil des ans, la Conférence canadienne sur les sûretés réelles mobilières (version française de « *Canadian Conference on Personal Property Security Law* »), à laquelle participe activement la Direction du registre des droits personnels et réels mobiliers¹ depuis 1998, est devenue un lieu d'échanges privilégié entre les représentants des différents gouvernements provinciaux et territoriaux œuvrant dans le domaine des sûretés réelles mobilières et de la publicité des droits. Elle constitue aussi une excellente occasion pour obtenir les commentaires de spécialistes en droit des sûretés réelles mobilières, en droit commercial et en droit international.

Du 28 au 31 mai 2000, le Québec était l'hôte de cette importante conférence et avait pris l'initiative d'inviter divers conférenciers ayant une connaissance approfondie en droit civil ou en droit comparé dans le domaine des sûretés réelles mobilières.

En plus des faits saillants provinciaux et territoriaux, des discussions d'ordre opérationnel ou technologique, les délégués ont notamment pu assister à des présentations des plus intéressantes en droit substantif, concernant des développements nationaux et internationaux dans les différents régimes de sûretés, de la protection du consommateur dans un contexte légal de sûretés réelles mobilières et de la normalisation des transactions sur l'Inforoute.

Les textes qui suivent ne représentent qu'une partie des sujets abordés lors de cette conférence et visent, notamment, à mieux faire comprendre les régimes de sûretés mobilières nationaux et internationaux tout en faisant état des principaux développements à venir dans ce domaine.

1 Cette entité administrative relève de la Direction générale des services de justice du ministère de la Justice du Québec et a notamment comme mission de publier les droits personnels et réels mobiliers.